

## LE SITE DU MARTINET OU COMMENT DES CITOYENS S'APPROPRIENT UN PATRIMOINE SOCIAL ET LEUR CADRE DE VIE

La reconversion de friches industrielles est un enjeu actuel crucial. Elle permet de revaloriser des espaces souvent considérables et très bien situés, pour accueillir de nouvelles activités. Ce « recyclage du territoire » participe à l'effort pour limiter au mieux l'étalement urbain, l'urbanisation de zones encore vierges.

Ce dossier est consacré à la réhabilitation d'un ancien site minier, à Roux. Une étape importante est en train de s'y achever, et ouvre la voie à un nouveau chapitre afin de faire vivre le site. La mise en lumière de cette "aventure" pourrait inspirer d'autres et alimenter la réflexion sur la valorisation de friches industrielles.



### Une nouvelle vie pour un site minier désaffecté

#### Un parcours qui en rappelle d'autres

A Roux, comme dans beaucoup de cas en terre carolorégienne, une friche industrielle côtoie des quartiers d'habitations, le site minier du Martinet. Généralement, des quartiers de vie se sont structurés autour ou à proximité de sites d'exploitation du charbon. Et habituellement, quand l'industrie s'éteint, le quartier reste...

Les premières traces d'une exploitation remontent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur ce site. Au fil du temps, l'industrie charbonnière a pris de l'importance et les activités du site se complètent avec la création d'un Triage Lavoir Central "le plus moderne d'Europe" en 1929 et d'une fabrique de charbons agglomérés.

La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle sonnera la fermeture de toute cette activité, la mine en 1969, la fabrique d'agglomérés en 1972 et le centre de triage en 1978.

Avec le temps, le terrain étant au repos, la nature a progressivement colonisé le territoire. Le site offre un habitat naturel très spécifique, notamment sur ses terrils, ce qui lui donne un haut potentiel de qualité écologique.



## La lutte pour la reconnaissance des terrils

A l'époque de la fermeture, en 1976, une société s'est intéressée au charbon résiduel présent sur les terrils. Cette perspective signifie, en fait, la disparition des terrils du Martinet. Et cette menace a conduit la population du quartier à se mobiliser, à se faire entendre pour protéger leur environnement. Il faudra près de vingt ans, et d'autres menaces de ré-exploitation, pour faire reconnaître la valeur de patrimoine naturel aux terrils du Martinet. En 1995, le site du Martinet est enfin classé; et il est racheté par la Ville de Charleroi quatre ans plus tard.



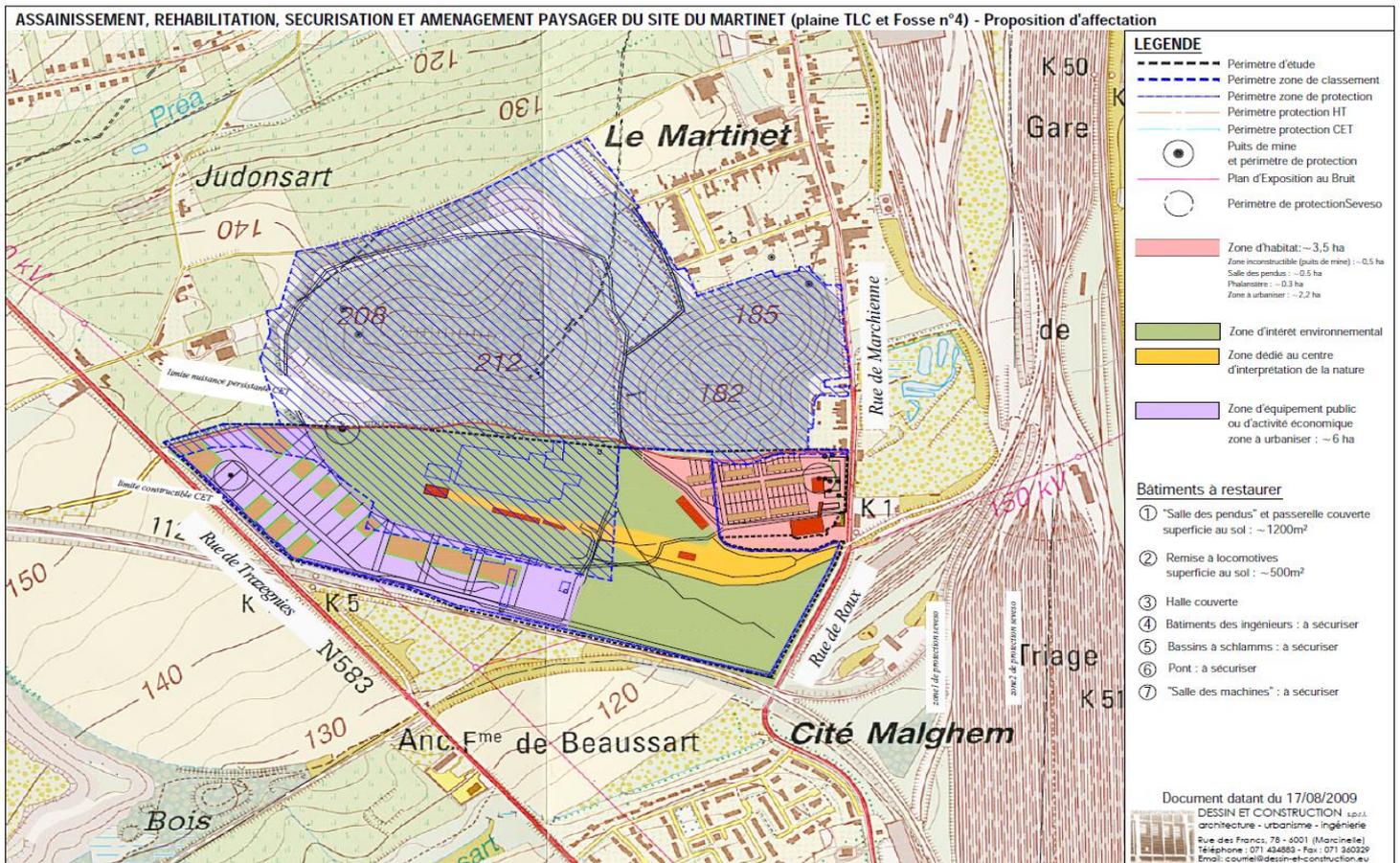
## Une nouvelle vie pour le site

Le comité de quartier entame une réflexion sur l'avenir du Martinet et porte le débat. Il organise notamment un voyage d'études à Fribourg au milieu des années 2000. Des étudiants en architecture planchent sur le projet et des études de réaffectation sont menées.

Parallèlement, la Ville de Charleroi introduit une demande de classement SAR (site à réaménager) auprès de la Région Wallonne. Ce classement SAR, reconnu en 2008, donne accès à une manne de subsides en vue de réhabiliter le site. Il permet également le financement de l'acquisition par la Ville des terrains et bâtiments qui lui échappaient encore.

Un schéma directeur est réalisé dans le cadre de l'introduction de ce dossier SAR.

Ce schéma détermine les grandes lignes des aménagements possibles sur le site (habitat, activités économiques, équipements publics, espaces naturels...). Les zones d'activités envisagées sont localisées sur le site, telles que reprises sur cette carte.





Un des objectifs que s'est fixé le comité porteur du projet est de redonner vie au site, en privilégiant une approche de développement durable. Ceci se traduit par la protection des espaces naturels, bien entendu, mais aussi dans une série d'activités que pourrait accueillir le site, et qui favorise par là la mixité des fonctions.

### Des zones de protection de la nature et un centre d'interprétation de la nature

La majeure partie du site serait dédiée au développement de la nature. Il s'agit des terrils classés ainsi que des terrains qui traversent la plaine TLC jusqu'à la rue de Roux. Au cœur de cette zone, le projet prévoit d'intégrer un centre de découverte de la nature. D'anciens bâtiments devraient pouvoir accueillir leurs activités, comme l'ancienne remise à locomotives. La présence d'une équipe sur place et les animations organisées pourraient faciliter l'entretien du site.

### Une zone résidentielle

Un éco-quartier, au pied du premier terril, sera construit près de l'entrée du site, comme un écho au quartier du Martinet qui se trouve de l'autre côté du terril. Ce quartier à venir apporte

l'aspect humain du projet et doit contribuer à donner une vie sociale sur le site.



*Le site pourrait accueillir un centre d'interprétation de la nature (ci-dessus la remise à locomotives)*

### Des espaces de rencontres, d'accueil de public, bureaux, formation, recherche ...

Un centre de recherche sur les métiers du développement durable pourrait s'implanter dans les locaux rénovés de l'entrée du site, notamment l'immense salle des pendus. Une grande diversité d'activités peut être organisée dans ces espaces disponibles.

### Des zones d'activités économiques

De l'autre côté du site, le long de la route de Trazegnies, une zone à destination des activités économiques

ou équipement public est réservée. Idéalement situé pour un accès indépendant aisé, cet espace de 6 ha constituerait un parc d'activités économiques en lien avec le développement durable, ou un éco-zoning.

## Regards croisés sur la réhabilitation du site du Martinet

### Trois figures pour défendre, porter et faire avancer le projet

Comme on l'a vu, un projet d'une telle ampleur ne s'est pas développé en un jour. Il n'aurait pas non plus vu le jour sans la détermination et la volonté sans faille, d'hommes et de femmes, de défendre, porter et faire avancer le dossier. Voici trois figures essentielles du projet qui jouent un rôle bien complémentaire dans cette aventure.

Le point de départ vient d'une vigilance citoyenne, de riverains soucieux de protéger leur cadre de vie, et qui se sont structurés pour se faire entendre. Un comité de quartier est né. Depuis, ce comité ne cesse de stimuler le développement du projet. Leurs représentants, Jacques et Pierre, veillent sur le terrain à l'avancée des travaux. Ils organisent des conférences de presses, des voyages, des rencontres, des interpellations politiques. Ils sont les véritables initiateurs du projet.

Dans leur parcours, ils ont rencontré auprès de l'administration de la Ville de Charleroi, une oreille attentive, qui deviendra un relais fondamental pour constituer un dossier. Martine Piret, du service de l'Aménagement Urbain de Charleroi, suit depuis de nombreuses années le développement du projet du Martinet. Elle a constitué le dossier SAR. Elle travaille en étroite collaboration avec les riverains et traduit les propositions dans ses démarches administratives.

Enfin, la nature du site et la constitution du dossier SAR rendent fondamentale l'intervention d'un technicien, auteur de projet. Chantal Vincent, architecte urbaniste, a été désignée pour porter cet œil technique. Il y a des souhaits, il y a des contraintes. Comment les concilier ? Des zones polluées, des zones rendues inconstructibles par les puits et les galeries, des zones écologiques, des passages de lignes à haute tension, des périmètres de sécurité d'entreprises voisines... Ce sont autant d'éléments à prendre en compte pour donner aux intentions leur faisabilité.

### ***Des partenariats encore à définir et à concrétiser***

Ce site dispose de nombreux atouts pour voir s'y développer un projet mixte, intégré dans un quartier d'habitat, et retrouver une vocation d'activités économiques, orientées vers le développement durable, et respectueuses de la nature. Les bases sont maintenant jetées.

Des contacts et des rencontres devront permettre, dans les mois à venir, de concrétiser les options retenues.

Nul doute que les partenariats actifs et à activer redonneront vie au quartier du Martinet.